

CONDITIONS D'ADMISSION :

L'exposant est informé que l'Amicale des cheminots de Caen ne saurait être tenue responsable des mauvaises conditions météorologiques pendant la foire aux greniers et en accepte les risques et les conséquences en s'inscrivant à la foire aux greniers.

Réservation et paiement d'avance obligatoire

Accès des exposants : 7h à 9h Ouverture au public de 7h à 18 h.

DIMANCHE 14 SEPTEMBRE 2025

Tout emplacement non utilisé à 9h pourra être attribué à un autre exposant sauf si appel.

Il est interdit de pénétrer dans l'enceinte de la foire, sans avoir, au préalable, rempli les formalités obligatoires de police.

Les professionnels (brocanteurs ou autres) doivent présenter leur carte avec n° de registre de commerce.

Les particuliers doivent présenter une pièce d'identité avec photo.

L'Amicale des Cheminots de Caen se réserve le droit exclusif de vendre les boissons, sandwiches, gâteaux, etc... Des dérogations peuvent être accordées par contrat forfaitaire négocié.

L'Amicale des Cheminots de Caen met à disposition de chaque exposant un emplacement **par fraction indivisible de deux mètres** contre une participation de 8 € les deux mètres.

Un tarif spécial est destiné aux professionnels non brocanteurs vendant des articles neufs.

Un tarif majoré sera appliqué le dimanche aux exposants de dernière minute.

L'exposant peut garder son véhicule sur son emplacement, **sous réserve d'avoir réservé un emplacement adapté à la longueur du véhicule.** Cette possibilité est acquise contre **1,50 €** de participation par véhicule.

Afin de s'assurer que les emplacements soient restitués et débarrassés de tout emballage ou objet lors de votre départ, chaque exposant devra verser à son inscription une caution de 15 € qui sera rendue, après vérification de l'emplacement et de ses abords immédiats. A défaut d'être rendu propre, elle restera acquise à l'A.C.C. pour couvrir les frais de remise en état.

Il est interdit d'obstruer les accès de sécurité.

L'Amicale des cheminots de Caen fournissant un emplacement nu, l'exposant est responsable des accidents qu'il pourrait provoquer avec son installation.

La circulation des véhicules est interdite de 9h à 16h.

Un café est offert par emplacement

Close d'annulation:

Seule la maladie justifiée par certificat médical circonstancié donne droit au remboursement intégral.

Important :

Pour recevoir le laissez-passer permettant l'accès direct à l'emplacement, il faudra fournir une enveloppe affranchie à vos nom et adresse.

Il est impératif que le dossier complet nous parvienne le plus tôt possible. Qu'il soit intégralement et correctement rempli. Que les deux chèques (emplacement et caution) à l'ordre de l'A.C.C. et les deux faces de la pièce d'identité, soient joints.



BULLETIN D'INSCRIPTION

(À renvoyer à Richard Fontaine 58 B rue de la fontaine 14530 Luc sur mer)

M. : Prénom :
Demeurant à :
..... Tél.:
Adresse mail :
Reconnait avoir pris connaissance des conditions d'admission à la foire aux greniers organisée par l'A.C.C.

Dimanche 14 septembre 2025

Sur le cours Koenig à Caen

Un exemplaire des conditions lui a été remis, en accepte le contenu sans réserve, demande son inscription et verse le montant correspondant à l'ordre de l'ACC.

- Professionnel **non** brocanteur vendant des articles neufs

N° de RC délivré le par
demande un emplacement de (CHIFFRE PAIR) :mètres X 10 € =

- **Professionnel Brocanteur (même tarif que particulier)**

N° de R.C. : délivré le par

- **Particulier**

N° de carte : délivrée le Par la préf. du

Nature dominante de la vente (**obligatoire**) :

demande un emplacement (CHIFFRE PAIR) de : mètres X 4 € =

Nombre de véhicule restant sur l'emplacement : X 1,50 € =

Nombre total de véhicules entrants : Total :

Joindre obligatoirement :

- Le chèque correspondant au montant de votre emplacement à l'ordre de l'A.C.C.

- Le chèque de caution de 15 € à l'ordre de l'A.C.C. **qui doit être retiré à l'accueil lors de votre départ. Tout chèque non retiré laissera supposer que l'emplacement est rendu sale et la caution sera encaissée.**

- Photocopie recto verso carte d'identité ou registre du commerce

- Une enveloppe affranchie à vos nom et adresse

Je reconnais avoir pris connaissance que seule la maladie justifiée par certificat médical circonstancié donne droit à remboursement intégral.

J'atteste sur l'honneur n'avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Signature de l'exposant

Règlement : Espèces Chèque

Caution : Chèque 15€

N° de l'emplacement :